

## La politique de la Ville de Rezé en direction des associations du territoire

Réponse de la Ville aux propositions de l'Observatoire Citoyen des Politiques Publiques

*Décembre 2019*

---

### Contexte

L'Observatoire Citoyen des politiques publiques (OCPP) a été créé par la Ville en 2016 à l'issue d'une démarche de refonte des instances de dialogue citoyen existantes. Cette démarche participative, impliquant habitants, services et élus, a fait émerger la nécessité de proposer des formes variées de dialogue, adaptées aux différentes échelles et à la diversité des formes d'engagement.

L'OCPP est une instance ouverte à toute personne habitant ou ayant une activité sur Rezé et intéressée pour travailler en profondeur sur des sujets à l'échelle de la Ville. C'est une **instance de regard citoyen** sur les politiques publiques municipales permettant la reconnaissance d'une véritable expertise citoyenne, complémentaire aux expertises techniques, partisanes ou usagères.

**Sa mission** : analyser, d'un point de vue citoyen, les politiques publiques menées **par la Ville** et faire des propositions d'amélioration.

Succédant au Conseil économique et social (CESC) mis en place en 1992, il concentre son action sur l'étude des politiques relevant des compétences de la Ville, ceci pour faciliter la prise en compte concrète des propositions formulées.

L'OCPP a remis son 1<sup>er</sup> rapport à la Ville au mois de mai dernier. Le sujet traité : « La politique de la Ville de Rezé en direction des associations du territoire ».

**Après un examen par les élus et les services concernés, la Ville est revenue le 26 novembre dernier vers les membres de l'OCPP pour leur donner des éléments de réponse sur les propositions formulées dans leur rapport.**

### Un travail de qualité

En préambule, la Ville souhaite souligner la qualité du travail mené par les membres de l'Observatoire. L'examen de ce rapport a été l'occasion pour la Ville de prendre du recul sur ses actions, de prendre le temps de requestionner des choix ou des habitudes prises. À l'interne, ce travail a été une opportunité pour travailler en transversalité avec les différents élus et services concernés par le sujet : sports, vie associative, culture, solidarités...

Un travail qui bouscule mais nécessaire dans le cadre de l'amélioration continue des politiques publiques.

L'ensemble des propositions a été étudié par les élus et les services de la Ville. Sur les 36 propositions formulées par l'OCPP, 21 sont accueillies favorablement (actions déjà en cours ou réalisables) et 13 semblent pertinentes mais avec cependant des points de vigilance sur les moyens ou modalités de mise en œuvre<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Détail des éléments d'instruction des préconisations par les services de la Ville disponibles en annexe de ce document.

## Principaux éléments de réponse apportés

Sur les principaux sujets identifiés par l'OCPP<sup>2</sup>, la Ville a pu apporter les éléments de réponse suivants :

- **concernant la simplification des démarches et le développement d'une relation « usagers » Ville-associations :**  
Si des actions ont déjà été engagées par la Ville pour l'amélioration du suivi des demandes, ce travail de simplification et de meilleure accessibilité des services doit en effet être poursuivi. Plusieurs actions pourraient dans ce cadre être engagées pour améliorer le fonctionnement existant :
  - ✓ développement d'un travail interdirections pour homogénéiser et formaliser les procédures (dossiers de subventions par exemple),
  - ✓ analyse du « parcours utilisateur » pour mieux identifier les points de blocage dans le parcours des associations utilisatrices des services de la Ville,
  - ✓ mise en place de réunions d'informations pour accompagner les associations qui le souhaitent dans le remplissage des dossiers de subvention,
  - ✓ réalisation d'un livret d'accueil à destination des associations avec l'ensemble des ressources et contacts utiles à leur activité (travail interdirections nécessaire au préalable),
  - ✓ informations régulières en bureau municipal sur les nouvelles associations sollicitant un appui de la Ville pour favoriser la transversalité dans les accompagnements menés.

À noter que plusieurs actions, visant à développer cette relation « usager », ont été récemment mises en place : la réalisation d'une notice d'accompagnement pour le remplissage des dossiers de subvention pour les associations sportives ainsi que le lancement de rencontres type « petit déjeuner », propices aux échanges entre associations et services. Au sujet de l'accessibilité des formations, la Ville teste, dans le cadre de ces petits déjeuners, différents horaires (samedi matin, 18-20h ou 20h-22h) pour tenter de toucher des publics variés.

Concernant la question spécifique de l'accessibilité des équipements, la Ville précise qu'un travail de mise aux normes est engagé sur l'ensemble des équipements. Elle essaie par ailleurs d'être attentive aux besoins spécifiques des associations avec des adhérents porteurs de handicap pour s'assurer de l'accessibilité de l'équipement mis à disposition.

- **Sur la lisibilité des politiques publiques**  
Si les politiques doivent bien sûr être lisibles, la Ville est réservée sur la mise en place de critères d'attribution de subventions trop rigides qui pourraient écarter une association « hors cadre » mais dont le projet semblerait pertinent pour le territoire.  
Requestionner les priorités d'accompagnement semble cependant intéressant même s'il s'agit d'un sujet très sensible dans la mesure où certaines associations pourraient voir leur subvention réduite.  
Un angle semble pertinent à étudier : une forme de priorisation pour les projets ayant un réel impact sur le territoire et ses habitants.  
Sur la question du développement d'une vision transversale de l'action auprès des associations, l'engagement d'un travail interservices pour une vision globale des aides attribuées semble être une bonne piste à travailler.
- **Sur la gouvernance**  
C'est un enjeu partagé par la Ville, consciente de la richesse de sa vie associative mais également de sa fragilité au regard du difficile renouvellement des équipes dirigeantes. Plusieurs actions sont dans ce cadre déjà mises en œuvre :
  - ✓ l'accompagnement au quotidien, par les élus et les services, des responsables associatifs et des nouvelles formes d'organisation (coprésidences, collégiales...),
  - ✓ l'intégration, dans le plan de formation 2019-2020 de modules sur la gouvernance.

Des actions autour du Forum des associations pourraient également être mises en œuvre autour de cette thématique. L'idée d'un « assoc dating », en marge du Forum, pour recruter des dirigeant(e)s semble une idée à creuser.

---

<sup>2</sup> Voir document : « La politique de la Ville de Rezé en direction des associations du territoire – Observatoire citoyen des politiques publiques. Synthèse du rapport d'observation septembre 2017-avril 2019 ». Disponible sur [reze.fr](http://reze.fr) et auprès du service dialogue citoyen (02 40 84 42 44 – [dialoguecitoyen@mairie-reze.fr](mailto:dialoguecitoyen@mairie-reze.fr)). Rapport complet également disponible.

De façon plus structurante, il semble par ailleurs intéressant de développer, pour les associations soutenues de façon importante par la Ville, des conventions d'objectifs pour inciter ces associations à formaliser leur projet et mobiliser leurs adhérents autour de ce dernier.

Pour l'avenir, la Ville doit enfin sans doute renforcer son rôle de veille sur les situations potentiellement difficiles, développer l'anticipation. Une valorisation des savoirs faire existants semble dans ce cadre à travailler pour éviter qu'ils ne soient perdus avec le départ de certains dirigeants, actifs depuis plusieurs dizaines d'années sur le territoire. Une histoire qu'il semblerait intéressant de collecter.

- **Sur l'appui aux réseaux associatifs**

Attachée à l'indépendance des associations, la Ville ne souhaite pas en la matière jouer un rôle de fédérateur mais plutôt d'accompagnement. Son rôle peut dans ce cadre être de proposer des espaces de rencontres entre associations partageant des intérêts communs.

Les **petits déjeuners**, actuellement développés, sont une première réponse pour impulser des liens entre associations partageant les mêmes thématiques. Cette nouvelle forme, plus conviviale, a pour objectif, au-delà du temps informatif, de favoriser les échanges informels et les partages de savoirs afin de créer un terrain favorable aux synergies entre associations.

Le travail autour de la création d'une **Maison des arts visuels** est un autre exemple d'action réalisée permettant d'accompagner les synergies entre associations d'un même secteur et qui pourrait peut-être être reproduit sur d'autres secteurs d'activités.

Le manque de visibilité du rôle des centres socioculturels (CSC) auprès des associations, pointé par l'OCPP est plutôt un élément de surprise pour la Ville qui oriente régulièrement des associations vers ces structures de proximité. C'est une question qui pourrait être abordée dans le cadre des échanges entre la Ville et les CSC avec un point de vigilance : le caractère non extensible de leurs locaux. Le rôle des CSC pourrait par ailleurs être présenté lors de rencontres avec les associations.

Sur les mutualisations possibles entre associations (tâches administratives, matériel...), la Ville souligne que cela pourrait être un thème abordé dans le cadre des petits déjeuners ou autour de la préparation du forum.

- **Sur la création d'un nouvel équipement**

Si des attentes autour d'une offre complémentaire, notamment autour de l'organisation de petits événements festifs, sont également identifiées par la Ville, **le diagnostic semble toutefois à affiner** pour identifier précisément les besoins non couverts. La réponse à ces besoins devra par ailleurs être étudiée en lien avec l'offre existante et en développant de nouvelles façons de faire pour optimiser le patrimoine existant. Plusieurs pistes à travailler : développement des mutualisations, création d'espaces partagés, valorisation des équipements scolaires...

- **Sur la place des associations dans la politique culturelle**

Sur cet aspect, la Ville insiste une nouvelle fois sur son attachement à l'indépendance des associations dans la conduite de leurs projets. Elle est réservée par exemple sur le recours à des dispositifs d'appels à projets qui mettraient les associations en position de prestataires.

Un travail d'accompagnement d'associations à la réalisation de projets culturels bénéfiques pour le territoire semble préférable, à l'image de ce qui a été fait pour la Maison des arts visuels.

La Ville développe par ailleurs de plus en plus, dans le cadre de ses actions institutionnelles, de liens avec des acteurs associatifs. C'est le cas par exemple du Printemps des chœurs qui, porté par l'école de musique et de danse, propose à des chœurs associatifs de présenter leur répertoire.

La définition stricto sensu d'une association culturelle semble par ailleurs délicate : s'agit-il forcément de professionnels ? d'artistes ? Les pratiques amateurs peuvent-elles être considérées comme actrices de la culture ?

La culture à Rezé et ses différents acteurs est un vaste sujet qui mériterait sans doute d'être creusé. Le recensement des pratiques artistiques amateurs pourrait dans ce cadre être une première action à engager.